

MORT DU JUGE A. OUMET

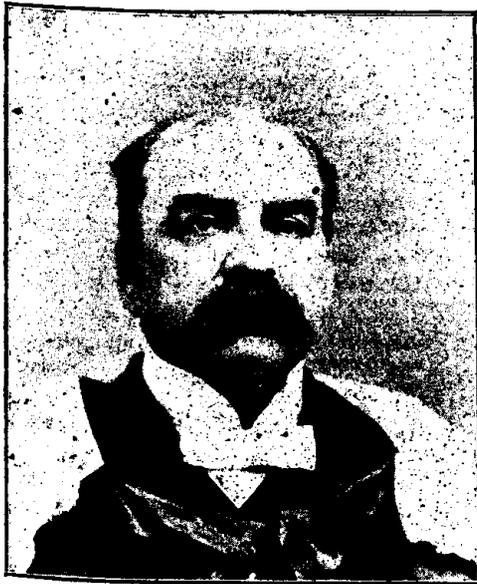


Photo. Laprés & Lavergne

L'HON. JUGE A. OUMET, DÉCÉDÉ

Son Honneur le juge Alphonse Oumet, qui vient de mourir, était le fils de feu Louis Oumet et de Marguerite Goulet. Il était né à Saint-Eustache, le 17 novembre 1845. Il avait fait ses humanités au collège Sainte-Marie de Montréal, et avait été admis à la pratique du droit en 1868. Pendant quelques années, il a exercé avec l'hon. J.-A. Oumet, aujourd'hui juge de la Cour du Banc de la Reine. En 1878, il a reçu le titre honorable de docteur ès-lois. En 1883, M. Oumet a été nommé secrétaire de la commission chargée de faire une enquête dans le service civil de la province de Québec. Il fut plus tard l'un des commissaires chargés de consolider et reviser les statuts du Canada, commission spéciale avec instruction de s'enquérir des causes de la rébellion du Nord-Ouest, et président du comité qui a étudié les demandes en compensation résultant de cette rébellion. Il fut nommé, en 1886, juge puîné de la Cour Supérieure de la province de Québec, avec siège dans le district de Richelieu. En 1894, il a agi en qualité de juge assistant de la Cour du Banc de la Reine.

M. Oumet était conservateur en politique et s'était

L'abondance de la parole ! du Midi sans doute, de la Gascogne peut-être ; quant à l'amour des procès, la Normandie suffit à l'expliquer.

La conclusion de l'étude de M. Baby est à citer tout entière :

Il n'entre pas dans notre cadre d'étudier si les hautes classes canadiennes ont failli à la tâche qui leur incombait au moment si critique de la cession du pays. Nous n'avons voulu faire voir qu'une chose, à savoir : qu'elles n'ont pas émigré. Mais, ce que nous pouvons ajouter avec justice, c'est qu'elles ont contribué énormément à la prospérité du pays en aidant, avec une entente parfaite, le clergé à faire accepter, sans aucune secousse, le nouveau régime. Ce rôle était peut-être assez effacé, obscur même, mais il n'en était pas moins dicté par un patriotisme de bon aloi, on ne saurait le nier.

Nous l'avons constaté d'ailleurs, — position oblige, — chaque fois que les événements mettaient en péril la chose publique, et demandaient de leur part une manifestation modeste, mais réelle de leur patriotisme et de leur bravoure, la noblesse, les notables, en un mot, les classes élevées et instruites du Canada, étaient les premières à répondre à l'appel, si toutefois elles l'attendaient, pour remplir leur devoir envers leur pays et leurs compatriotes.

Il faut remercier le savant magistrat d'avoir ainsi rétabli la vérité historique et remis en pleine lumière un fait désormais incontestable qui restitue à notre population sa physionomie complète. Il faut le remercier aussi d'avoir mis de nouveau en relief les services rendus par les classes dirigeantes dans les temps qui suivirent la conquête. A chacune de ces épreuves, on voit reparaitre les noms de cette noblesse canadienne, aujourd'hui un peu effacée, qui sous le régime français avait brillé sur les champs de bataille ; et cela seul aurait dû mettre les historiens en garde contre l'erreur que M. Baby vient enfin de mettre à néant.

Obéissant à ses affinités naturelles, la noblesse s'est plus aisément rapprochée du nouveau régime que les autres classes ; il lui en a moins coûté de se mêler aux vainqueurs, en fréquentant la nouvelle Cour.

Elle y a compromis un peu sa popularité et tout a fait sa fortune. Mais à cette distance des événements, on apprécie mieux son rôle, on lui rend plus aisément justice ; de concert avec le clergé, elle a servi de tampon entre deux forces contraires, la force d'absorption et la force de résistance ; elle a fait fléchir les rigueurs du sort et rapproché de nous la Métropole plus accessible à la sagesse que les partis.

Ainsi, par son esprit plus politique que celui de la masse, ses mœurs moins hautes, elle a fait contre-poids à l'intransigeance des patriotes. Sans elle, le courant hostile au nouveau régime nous aurait entraînés trop loin, et nous serions tombés dans le gouffre américain qui s'ouvrait à la frontière.

HECTOR FABRE.

L'ÉCOLE LITTÉRAIRE A L'ACADEMIE FRANÇAISE

Enfin, nous sommes heureux de constater que le volume de l'Ecole Littéraire, de Montréal, vient d'attirer l'attention des plus grands lettrés de France. Après avoir passé presque inaperçu parmi nos compatriotes, que les œuvres littéraires laissent trop indifférents, ce recueil semble avoir un meilleur sort à Paris, où l'on s'y connaît. Cette nouvelle ne peut manquer de plaire à nos lecteurs qui ont vu, ici-même, débiter la plupart des jeunes qui ont collaboré à cet ouvrage.

Nous détachons, du rapport fait à la séance annuelle de l'Académie, par M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, l'éloquent passage qui suit :

Et pourquoi ne dirais-je pas, à ce propos, l'émotion que nous avons éprouvée lorsqu'un jour, parmi les livres qui nous viennent d'un peu partout, nous en avons trouvé un qui portait pour épigraphe ces mots : " A la France, à la mère-patrie, ce livre est dédié." Il nous arrive du Canada. A Montréal, dans ce château de Ramezay, où résidèrent M. de Montcalm et M. de Lévis, quelques amis des bonnes lettres se réunissent une fois par semaine. Ils viennent y cultiver en commun le seul bien que nous leur ayons laissé, quand nous les avons si misérablement abandonnés : notre langue. Ils s'entretiennent ensemble, ils lisent les ouvrages qui leur viennent de chez nous, et quelquefois ceux qu'ils ont faits eux-mêmes. D'un choix de ces lectures ils ont composé un volume qu'ils appellent *les Soirées du Château de Ramezay*, et, en nous l'envoyant, ils réclament notre indulgence. " Les fleurs sacrées des bords de la Seine, disent-ils, que nous voulons cultiver ici, ont à souffrir de la neige et des grands vents ; pourtant, si elles sont chétives, l'espèce en est bonne, elles s'acclimateront ; nous verrons à ce qu'elles ne meurent pas." Certainement, elles ne mourront pas. Ceux qui les soignent sont des gens d'esprit, qui ne les laisseront pas périr. Applaudissons, messieurs, à ces efforts d'une race énergique et fidèle pour conserver son idiome qui fait sa nationalité, et qu'à travers l'Océan la vieille France envoie ses encouragements et ses souvenirs à cette France lointaine.

LES PREMIÈRES AVOCATES DE FRANCE

(Voir gravures)

Mlle Chauvin et Mme Petit, femme d'un avocat, ont été les premières à prêter le serment qui leur permet maintenant de pratiquer la profession d'avocate dans la république française. Cette victoire féminine est due à l'énergie et à la constance de Mlle Chauvin qui, depuis trois ans, n'a cessé de remuer ciel et terre pour amener ce résultat. Nous avons hâte de voir l'effet produit par la plaidoirie d'une jolie avocate sur un jury laid.



Mlle CHAUVIN

porté candidat dans le comté de Laval, à l'élection provinciale de 1875. Il avait épousé Mlle Elmira, fille de feu F. Poirier, de Montréal.

Il est décédé le 19 décembre 1900.

COLONS ET BUCHERONS

On a cru jusqu'à présent qu'il y avait un antagonisme nécessaire, fatal, entre le défricheur et le marchand de bois, et on les a constamment opposés l'un à l'autre, parce qu'il était d'usage d'en agir ainsi, et parce que la routine, qui commande aux idées comme aux pratiques dans notre pays, le voulait de la sorte. L'industrie forestière, que l'on a toujours regardée comme indépendante de la colonisation, qu'on a même crue lui être hostile, a non-seulement des rapports intimes avec elle, mais lui est même subordonnée. C'est en effet par l'extension de la colonisation, seulement qu'on arrivera à régler l'exploitation forestière, à la rendre fructueuse et profitable, au lieu de la laisser n'être qu'une pure dévastation, qu'un véritable brigandage, comme elle l'est trop souvent. Le colon au lieu d'être pour le commerçant de bois un ennemi traditionnel, ou du moins un obstacle, lui est un secours précieux. Il le dispense d'entretenir ces fermes dispendieuses, qui sont nécessaires dans toutes les grandes exploitations forestières, pour alimenter sur place des armées de bûcherons, des chevaux, des bestiaux, des moutons et des porcs en grand nombre.

ARTHUR BUIES.



Mme PETIT